



Transmis en Préfecture  
des Ardennes le : 30 DEC. 2025

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
\*\*\*\*\*  
ABROGEANT ET REMPLAÇANT  
L'ARRÊTÉ N° ARR . 2025 / 075  
DU 26 / 08 / 2025 FIXANT LES TARIFS DE  
**LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

\* \* \* \* \*

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales*, notamment ses articles L 2122.22 et L 2122-23, permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions,

Vu la délibération n° 2020.011 du 25 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, en application de l'article L 2122.22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*,

Considérant la nécessité de MODIFIER les tarifs de la **GARDERIE PÉRISCOLAIRE**,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : À compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026, l'arrêté municipal référencé « ARR.2025 / 075 » du 26 Août 2025 EST ABROGÉ et REMPLACÉ selon les dispositions définies à l'article 2.

**ARTICLE 2** : À compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026, les tarifs de la **GARDERIE PÉRISCOLAIRE** sont fixés comme suit en tenant compte du Quotient Familial :

	QF < 440	440 < QF < 750	QF > 750
<b>MATIN</b> entre 7 H 30 et 8 H 30	0,80 €	1,00 €	1,20 €
<b>SOIR</b> entre 16 H 15 et 18 H 30	0,80 €	1,00 €	1,20 €
Tarif au ¼ d'heure	0,25 €	0,30 €	0,35 €

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ARRÊTÉ N° ARR.2025 / 075 DU 26/08/2025 FIXANT LES TARIFS  
DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE À VILLERS-SEMEUSE, À COMPTER DU 01 / 01 / 2026**

**ARTICLE 3 :** En application des dispositions de l'article R 421-5 du *Code de Justice Administrative*, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télerecours Citoyen » accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Villers-Semeuse ainsi que les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire,*

A blue circular official seal of the town of Villers-Semeuse is positioned to the left of a handwritten signature. The signature, written in black ink, reads "DUPUY". The seal contains the text "Mairie de Villers-Semeuse" around a central emblem.

*Jérémie DUPUY*

2025-12-30 09:43:46